



Nombre de Conseillers Communautaires :  
- en exercice : 82  
- présents titulaires : 57  
- présent suppléant : 1  
- procurations: 10  
- abstentions : 2  
- votants : 66

**DÉLIBÉRATION n° 2017/103**

L'an deux mille dix-sept et le 20 avril à 19 heures, le Conseil Communautaire du Plateau de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 12 avril 2017, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO.

**Présents titulaires :** Mesdames et Messieurs, Monique MARTIN, Daniel LERBEY, Roger LACOME, Albert BEGUE, Maurice LOUDET, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ, Francis ESCUDE, Michel PUECH, Henri FORGUES, Jean-Marc BEGUE, Jean-Claude JACOMET, Régine SARRAT, Rose-Marie COLOMES, Jean-Claude CLARENS, Pascal LACHAUD, Monique KATZ, Jean-Marie VIGNES, Alain PIASER, Catherine CORREGE, Eric DOUTRIAUX, Jean-Marie DUTHU, Loïg LE RUN, Gilbert FOURCADE, Alain DUCASSE, Jean BRILLOUET, Céline CASSAGNEAU, Olivier CLEMENT-BOLLEE, Elisabeth DUCUING, Jean-Pierre BAZERQUE, Nathalie SALCUNI, Bernard PLANO, Alain DASSAIN, Madeleine SERIS, Françoise PIQUE, Alain MAILLE, Jean-Marie DA BENTA, Pierre DUMAINE, Nicole MARQUIE, Emmanuelle URVOY, Isabelle ORTE, Pascal AUDIC, Jean-Pierre CABOS, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES, Dominique DEMIMUID, Michel SICARD, Suzanne SIMOIS, André DUPOUTS, Joëlle VIGNEAUX, Christiane ROTGE, Joël DEVAUD, Elisa PANOFRE, Aimé COURTADE, Jean-Paul COMPAGNET, Joëlle ABADIE et François DABEZIES.

**Présente suppléante :** Stéphanie VIELCAZALS (remplace Jean-Marc DUPOUY)

**Titulaires ayant donné procuration :** Bruno FOURCADE à Henri FORGUES, Hervé CARRERE à Éric DOUTRIAUX, Jean-Paul LARAN à Monique KATZ, Fabienne ROYO à Pascal LACHAUD, Jacques LAUREYS à Alain DUCASSE, André QUINON à Elisa PANOFRE, Jean-Manuel CAMACHO à Bernard PLANO, Stéphanie LAGLEIZE à Nicole MARQUIE, Philippe LACOSTE à Nathalie SALCUNI, Guy RAYNAL à Joël DEVAUD

**Absents :** Bernard PRIEUR, Maurice CABARROU, Patrick DARRE, Jean-Pierre DUTHU, Elie FOURCADE, Gisèle ROUILLON, Zoulikha CHEBBAH, Jean-Louis VIAU, Claude GAYE, Charles RODRIGUES, Valérie DUPLAN, Gérard SABATHIE, André RECURT et Didier FAVARO

**Objet : Vote des taux de fiscalité locale**

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-07-01-016, en date du 1<sup>er</sup> juillet 2016, portant fusion des communautés Baronnie, Neste Baronnie et Plateau de Lannemezan et des Baïses au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°65-2016-12-09-018 en date du 09 décembre 2016, portant statuts de la communauté du Plateau de Lannemezan, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les taux moyens pondérés notifiés par les services de l'Etat, correspondant à un produit fiscal assuré de 2 286 178 €,

Considérant que dans le cadre du budget 2017, la loi oblige à reprendre toutes les compétences préexistantes sur les anciens périmètres et les engagements pris par les anciennes communautés de communes,

Considérant les mesures prises par L'Etat sur des exonérations de bases fiscales ont des impacts significatifs sur le produit attendu de fiscalité locale,

Considérant que la loi NOTRE a prévu des transferts de compétences obligatoires qui se traduisent par des dépenses nouvelles à prendre en compte dans le budget communautaire : développement économique, zones d'activité, office de tourisme sur l'ensemble du territoire....

Considérant que des projets qui étaient portés par les anciennes communautés de communes vont entrer dans une phase pleinement opérationnelle en 2017 : plan local d'urbanisme intercommunal, SCOT, programmes en faveur de la croissance verte...

Considérant que ces dépenses nouvelles sont à intégrer dans un contexte de resserrement des contraintes budgétaires (baisse des dotations de l'Etat, incertitudes sur le FPIC...) et de réformes portant sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations des agents,

Considérant qu'afin de réduire le recours à la fiscalité, des efforts d'optimisation des dépenses et un recours aux excédents antérieurs ont été pris en considération par la commission finances et le bureau communautaire pour porter le produit attendu de fiscalité locale à un objectif de 2 500 000 € sur les quatre grandes taxes locales,

Vu la proposition de la commission des finances adoptée à l'unanimité de ses membres le 10 avril 2017, Vu la proposition du Bureau communautaire adoptée à la majorité de ses membres le 12 avril 2017, Oüi l'exposé du Président,

## LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 58 pour, 8 contre (Pascal LACHAUD, Fabienne ROYO, Jean Paul LARAN, Monique KATZ, Stéphanie NOGUES, Laurent LAGES, Jean Louis FOGGIATO, Philippe SOLAZ) et 2 abstentions (Nathalie SALCUNI et Philippe LACOSTE),

## DECIDE

- de voter les taux de fiscalité locale suivants, pour l'année 2017 :

TH	5.13 %
TF	4.08 %
TFNB	21.27 %
CFE	4.74 %
CFE DE ZONE	33.63 %

Pour copie conforme,  
Le Président



Affichée le 04 MAI 2017